



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



académie  
Versailles

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Yvelines

Guyancourt, le 1<sup>er</sup> septembre 2015

Le Directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Yvelines

A Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

s/c Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education nationale

Christine Alt  
Directrice académique  
adjointe

Affaire suivie par  
Claire PERDRIEL  
Conseillère pédagogique  
langues vivantes

Téléphone : 01 39 23 63 79

Télécopie : 01 39 23 62 00

ce.ia78.cplv@ac-versailles.fr

Adresse postale  
BP 100  
78053 Saint-Quentin-  
en-Yvelines cedex

Accueil du public  
19 avenue du Centre  
78280 Guyancourt

**Objet :** Enseignement des langues vivantes étrangères à l'école  
Année scolaire 2015-2016

L'apprentissage des langues, introduit dans nos écoles au début des années 2000, a permis à nos élèves d'aborder leur scolarité secondaire avec de meilleures chances de réussite.

Les professeurs des écoles se sont formés pour mieux assurer, dans le cadre de leur polyvalence, les enseignements linguistiques. Cette mobilisation a notablement renforcé cet enseignement dans notre département, sans toutefois permettre à tous les élèves de CP et de CE1 d'en bénéficier.

Au moment où la loi de refondation de l'école réaffirme l'importance de l'apprentissage d'une langue vivante étrangère dès le début de la scolarité élémentaire, j'attends que toutes les équipes d'écoles du département soient en capacité d'assurer cet objectif.

C'est pourquoi j'ai demandé à Mme MALBEC, IEN en charge de ce dossier, en lien avec les inspecteurs de circonscription, d'accompagner les équipes qui jusque-là n'ont pu remplir totalement leur mission dans le domaine linguistique.

Dans cet esprit, j'ai voulu témoigner de ma confiance aux équipes et aux professeurs qui souhaitent, dès cette rentrée, s'engager dans l'enseignement d'une langue vivante, en supprimant le dispositif d'habilitation pour l'enseignement de l'anglais et en invitant les directeurs à organiser cet enseignement au sein des écoles, y compris par des échanges de services. L'objectif est de parvenir, au plus tard, dans les deux ans, à ce que tous les



élèves du département bénéficient dès le CP de l'enseignement d'une langue vivante dans le cadre des horaires et programmes en vigueur.

L'enquête jointe à ce courrier permettra à Mme PERDRIEL, conseillère pédagogique auprès de Mme MALBEC, d'identifier les écoles candidates à un accompagnement ou à une formation et de renforcer, à cette occasion, l'usage pédagogique des outils numériques.

2/2

Je reviendrai vers les professeurs jusqu'ici habilités pour clarifier les mesures que nous prendrons, du fait de la suppression de l'habilitation, dans le cadre des opérations du mouvement 2016, ces mesures faisant l'objet d'un prochain groupe de travail avec les représentants élus des personnels.

Il nous reviendra enfin de préciser, dans un cadre académique, l'évolution attendue de la carte des langues pour promouvoir l'apprentissage de l'allemand à l'école primaire.

Je remercie chacune et chacun d'entre vous pour son engagement dans la promotion de l'enseignement linguistique et vous assure de tout mon soutien.

*Je compte sur vous !*

Serge CLEMENT

